

Comment se fait-il que le premier adjoint, coresponsable de l'entreprise ait fait exécuter des travaux à l'IME sans avoir obtenu le permis de construire ?
Monsieur le Maire a-t-il informé les commissions municipales et le conseil municipal ou a-t-il attendu la procédure judiciaire pour communiquer ?

Ouest-France 9 juin

Saint-Brevin-les-Pins

Éric Touret démissionne de son poste de premier adjoint

Éric Touret, premier adjoint, vient de démissionner du conseil municipal de Saint-Brevin. Il reste néanmoins élu au conseil municipal. « Cette démission fait suite à l'audition de ce jour par les services de gendarmerie de la Direction générale des services (DGS) de la Ville, explique le maire, Yannick Haury, dans un communiqué. Il a été entendu, ainsi que la responsable du service urbanisme et un agent de police, dans le cadre d'une information judiciaire. »

La justice enquête sur des faits relatifs à « l'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire ». Cette affaire concerne la construction en 2014 d'un bâtiment en structures modulaires pour l'accueil de jour d'enfants de l'Institut médico-éducatif (IME). Pour réaliser ces travaux, le directeur de l'IME avait fait appel à l'entreprise Containers Solutions, codirigée par Éric Touret.

« Le 21 mars 2014, la demande de permis de construire a été déposée, relate le maire. En juin 2014, les travaux ont été réalisés, avant que les services n'aient eu le temps

de finaliser l'instruction du dossier. Les services de la Ville et moi-même n'étions pas informés du fait que les travaux avaient été entrepris par l'IME. Nous l'avons appris, ainsi que l'implication à titre professionnel d'Éric Touret, à la suite de la réception d'une lettre anonyme en juillet 2014. »

Les services de la Ville ont mis en œuvre les procédures nécessaires à la régularisation de la situation de l'IME, poursuit la mairie. Le 29 juillet 2015, un nouveau permis de construire a été délivré à l'IME. Dans l'intervalle, le bâtiment avait été fermé par arrêté municipal le 27 mai 2015, à la demande des services de l'État.

« L'élu m'a assuré de sa parfaite bonne foi et, afin de ne pas entraver la bonne marche de l'équipe municipale, il a préféré être déchargé de toute fonction exécutive, précise Yannick Haury. Afin que cela ne se reproduise pas, j'ai demandé aux services de la Ville de préparer une charte qui rappelle et précise les règles de déontologie s'appliquant à chaque membre du conseil municipal dans l'exercice de son mandat.

Je veux ainsi éviter tous risques susceptibles de faire l'objet de sanctions administratives, disciplinaires ou pénales qui remettraient en cause l'intégrité de membres du conseil municipal de la commune. » Yannick Haury précise: « Il y avait actuellement 9 adjoints. Chaque adjoint passera au rang supérieur dans l'ordre du tableau. Concrètement, le poste de 1^{er} adjoint reviendra au 2^e. Une réflexion est en cours pour savoir s'il y aura une nomination d'un 9^e adjoint ».

La nouvelle composition du conseil sera validée le lundi 27 juin, lors du conseil municipal. Le 2^e adjoint devrait devenir premier adjoint, etc.

■ La vie d'une mare

Découverte de la biodiversité d'une mare et de ses alentours proposée par Nature et environnement brevinois. Bottes indispensables.

Samedi 11 juin, 14 h, maison Maillet, 186, avenue de Mindin. Tarifs : 5 €, Gratuit pour le adhérents et moins de 18 ans. Contact : 02 40 39 38 70, naturenbrev@hotmail.fr, www.naturenbrev.org